

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2019 -03 - 09

Séance du 12 mars 2019

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 25

Représentés : 6

Absents excusés : 2

L'an deux mille dix-neuf, le douze mars,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER

réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoint : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA, CIDALE, LALESART, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI, LUCIANO, OLIVIER, PATOULLARD, ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

REGULARISATION
DES DELAISSES
DU CHEMIN DU SAUVET

ACTE D'ACQUISITION
A TITRE ONEREUX
A INTERVENIR AVEC
M. ET MME ERIC ET
VALERIE WARTEL

PARCELLES CADASTREES
SECTION
DM N° 247P ET N° 249P

Etaient représentés :

Adjoint : Monsieur Antoine BAGNO (procuration à Monsieur Jean-Pierre LE VAN DA)

Conseillers Municipaux : Mesdames Sabine GIACALONE (procuration à Monsieur Pierre LUCIANO), Stéphanie LEITE (procuration à Madame Elisabeth LALESART), Lydie TOCHE SOULÉ (procuration à Olivia MOTUS-JAQUIER), Isabelle VIDAL (procuration à Monsieur le Maire), Monsieur Yannick GUEGUEN (procuration à Monsieur Louis FERRARA).

Etaient absents excusés :

Conseillers Municipaux : Messieurs Jean-Luc BERNARD et Claude GIULIANO.

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

Par délibération en date du 05 avril 2011, complétée par délibération du 10 juillet 2012, le Conseil Municipal a institué le périmètre définitif du Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) dit de « La Miolane ».

Il est rappelé que l'objet de cette opération a consisté à aménager le quartier de la Miolane, alors insuffisamment équipé, tant en terme de voirie que de réseaux divers (eau, assainissement, rétentions d'eau pluviales, gaz, électricité, éclairage public, télécommunication...) pour répondre aux besoins des futurs habitants du secteur.

Les travaux ainsi réalisés, qui ont pour effet de rendre constructible le secteur identifié, ont nécessité un élargissement du boulevard de la Litorne et du chemin du Sauvet. Ces derniers étant désormais réalisés, il convient que la Commune devienne propriétaire de l'intégralité de l'emprise des voies suivant actes notariés.

Dans cette perspective, un plan de cession correspondant aux aménagements à réaliser pour la réalisation du Boulevard de la Litorne et de l'aménagement du chemin du Sauvet, voies principales du nouveau quartier, a été dressé en date du 19 juillet 2012.

Cependant, au cours des travaux de réseaux et de voirie du Boulevard de La Litorne et du chemin du Sauvet, des contraintes techniques non prévues dans lesdits plans ont entraîné de légères modifications d'emprise des cessions à effectuer sur les parcelles concernées.

La Commune a donc fait réaliser un nouveau relevé, dressé en date du 17/02/2017 par l'intermédiaire du géomètre missionné, corrigeant les plans originels afin de les mettre en concordance avec la réalité des travaux effectués.

Un nouveau document d'arpentage a donc été établi afin de corriger les surfaces des parcelles objet de la cession à titre onéreux selon le document annexé à la présente délibération :

- Cession totale de 7 m² à la Commune – parcelle DM n° 247p (Lot A₁)
- Cession totale de 5 m² à la Commune – parcelle DM n° 249p (Lot A₂)

Bien que la consultation de France Domaine ne soit pas obligatoire du fait d'une valeur vénale inférieure à 180.000 €, afin de fixer les indemnités relatives à cette acquisition, la Commune a saisi les services de France Domaine pour une régularisation similaire sur le Chemin du Sauvet et un avis daté du 20 janvier 2015 estime la valeur vénale à 8500 € pour une surface de 89 m².

La surface définitive à acquérir relativement au nouveau document d'arpentage étant de 12 m², le montant de l'acquisition par la Commune s'élève donc à 1127 €. Il est également précisé que l'ensemble des frais induits seront pris en charge par la Commune.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'acte d'acquisition correspondant devant notaire et de réaliser l'ensemble des procédures nécessaires.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition correspondant devant notaire et réaliser l'ensemble des procédures nécessaires.

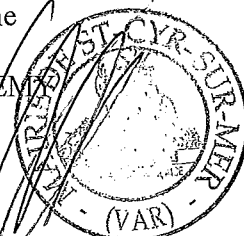
Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

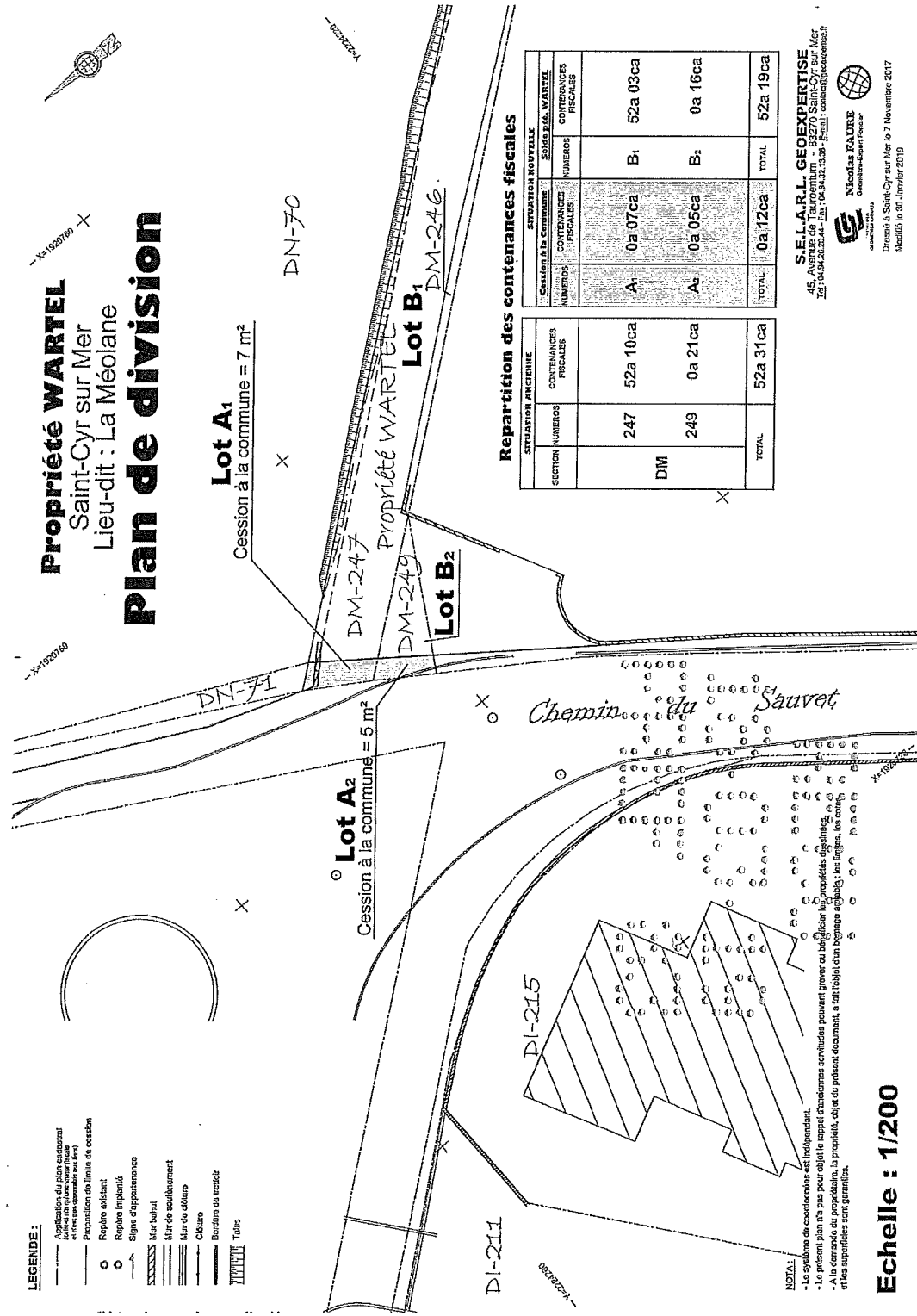
Le Maire

Philippe BARTHELEMY



- LEGENDE :**
- Affection de la zone cadastrale (indiquée en rouge sur le plan) et (en noir) opérée par l'Etat
 - Propriété de la limite de cession
 - Repère existant
 - Repère implanté
 - Signe d'appartenance
 - Mur-behuf
 - Mur de soutènement
 - Mur de clôture
 - Clôture
 - Bordure de trottoir
 - TTTTTT Tuto

Propriété WARTEL
 Saint-Cyr sur Mer
 Lieu-dit : La Méolane
Plan de division



Lot A₁
 Cession à la commune = 7 m²

Lot A₂
 Cession à la commune = 5 m²

Lot B₁
Lot B₂

DI-211

DI-215

Repartition des contenance fiscales

SITUATION ANCIENNE		SITUATION NOUVELLE		
SECTION	NUMEROS	CONTENANCES FISCALES	NUMEROS	
DIM	247	52a 10ca	B ₁	52a 03ca
	249	0a 21ca		
TOTAL		52a 31ca	TOTAL	52a 19ca

SITUATION ANCIENNE		SITUATION NOUVELLE	
SECTION	NUMEROS	CONTENANCES FISCALES	NUMEROS
A	0a 07ca	B ₁	52a 03ca
	0a 05ca		
A ₂	0a 05ca	B ₂	0a 16ca
	0a 05ca		
TOTAL	0a 12ca	TOTAL	52a 19ca

NOTA :

- Le système de coordonnées est métrique.
- Le présent plan n'a pas pour objet la reprise des données cadastrales pour établir la propriété des lots.
- A la demande du propriétaire, la municipalité, en vertu de son droit de préemption, a acquis les parcelles et les superficies sans garantie.

Echelle : 1/200

S.E.L.A.R.L. GEOEXPERTISE
 45, Avenue de Tauroumum - 83270 Saint-Cyr sur Mer
 Tél : 04-94-23-23-44 - Fax : 04-94-23-23-45 - Email : contact@geoexpertise.fr

Nickolas FALBRE
 Géomètre-expert agréé

Dressé à Saint-Cyr sur Mer le 7 Novembre 2017
 Modifié le 30 Janvier 2019